



Conférence nationale sur l'intégration - Conférence de presse du 10 mai 2011

Allocution d'Hannes Germann
conseiller aux Etats, président de l'Association des Communes Suisses

Seul le texte prononcé fait foi

La promotion de l'intégration durable dans les communes nécessite une étroite collaboration entre les trois échelons de l'Etat

L'intégration se fait principalement sur le lieu de résidence des personnes, c'est-à-dire précisément là où se trouve leur centre de vie. L'intégration n'est toutefois pas un processus qui se déroule naturellement. Elle peut avoir lieu, totalement ou partiellement, ou ne pas avoir lieu du tout. La posture selon laquelle l'Etat n'aurait aucun rôle à jouer dans l'intégration s'est fondamentalement modifiée dans les années 90, lorsque la politique des saisonniers a été abandonnée. Les travailleurs et travailleuses qui sont arrivés se sont alors installés durablement et ils ont fondé des familles. Dans certains cas, ils se sont pleinement intégrés, et dans d'autres, pas du tout, à la société. Ce sont les villes et les agglomérations qui ont été les premières à s'en apercevoir, et ce, dans le contexte de la forte augmentation du chômage qui a marqué la fin du siècle dernier. Il s'est alors avéré qu'une proportion excessive de la population étrangère, présentant le plus souvent un faible niveau de formation scolaire, se retrouvait soudain sans travail. Dans les agglomérations en particulier, les communes ont dû se pencher sur ce problème et rechercher des moyens d'intervention. L'échelon communal a pu depuis, en partie, acquérir une vaste expérience en matière d'intégration, notamment dans les villes et les communes caractérisées par un taux élevé d'immigration. En revanche, au cours de toutes ces années, d'autres communes n'ont recueilli pratiquement aucun immigrant et ont même été plutôt confrontées à un phénomène d'émigration.

Pour celles-ci, la promotion de l'intégration n'est donc pas un thème à l'ordre du jour. Néanmoins, pour toutes les villes et les communes qui connaissent un flux d'immigration continu, l'intégration relève aujourd'hui d'une mission communale transversale qui s'inscrit dans la durée et qui touche à tous les domaines de la politique et de l'administration.

Pour ces communes, la question n'est pas de savoir s'il faut mettre en place une politique d'intégration mais bel et bien de déterminer quelle est la politique d'intégration à mener pour obtenir des résultats et quelles sont les directives-cadre des cantons et de la Confédération qui sont nécessaires à l'appui d'une telle politique. En effet, la réalité de l'intégration peut être

totale­ment différente non seulement d'un canton à l'autre mais aussi, et surtout, d'une commune à l'autre. De plus, elle peut aussi être amenée à évoluer extrêmement rapidement sous l'effet des changements de dynamique migratoire.

Il est absolument nécessaire d'instaurer un mode d'action concerté à caractère tripartite, c'est-à-dire impliquant les trois échelons nationaux, et de disposer d'instruments efficaces en termes de mise en application. En outre, il est important que la Confédération et les cantons soient avertis des éventuels phénomènes d'intégration par les villes et les communes dans le cadre d'un système de détection anticipée, car ce n'est que dans ces conditions qu'ils seront en mesure de mettre en place en temps utile des conditions-cadre à même de favoriser une intégration durable à l'échelon communal. Enfin, il est souhaitable que la Confédération et les cantons laissent ou accordent aux communes suffisamment de liberté d'appréciation pour leur permettre de prendre des mesures d'intégration adaptées aux spécificités locales. Il ne servirait à rien d'édicter des prescriptions de mise en œuvre à caractère contraignant à l'échelle nationale ou une loi-cadre fédérale car ceci aurait en quelque sorte pour effet d'enfermer les communes dans une camisole de force. Il n'est simplement pas possible de promouvoir l'intégration de la même manière dans une commune, où la vie associative est très présente et les activités sociales et politiques développées, et dans une grande ville, où le mode de vie est généralement plus individualiste et anonyme. Seule une approche adaptée aux différents cas de figure pourra permettre de faire le maximum en matière d'intégration, avec des moyens financiers limités, et d'éviter des lourdeurs administratives inutiles.

C'est dans cette optique que l'Association des Communes Suisses en appelle à un renforcement de la collaboration tripartite afin de promouvoir une intégration durable dans les communes.

03.05.2011